



Questions de la session de printemps 2022

Direction Nombre	Député/Députée	Titre	Page
Chancellerie d'État (CHA)			
13	Vanoni (Zollikofen, Les Verts)	Nouveau site Internet du canton de Berne : potentiel d'amélioration ?	3
14	Bohnenblust (Bienne, PLR) (porte-parole) Grivel (Bienne, PLR)	Protection de la minorité francophone dans le cercle électoral Bienne-Seeland : les dispositions légales sont-elles suffisantes ?	4
Direction des finances (FIN)			
3	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)	Le Conseil-exécutif est-il disposé à examiner avec le soin nécessaire, comme il l'a annoncé, le résultat disproportionné de l'évaluation des bien-fonds des personnes ayant fait recours ?	5
10	Bösiger (Niederbipp, UDC)	Décomptes 2021 de l'impôt à la source	6
18	von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)	Arrêt du Tribunal fédéral concernant l'évaluation des immeubles non agricoles : le Conseil-exécutif va-t-il baisser de son propre chef l'impôt sur le revenu ?	7
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)			
7	Reinhard (Thoune, PLR)	Accès aux classes pour des organisations	8
9	von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)	Qu'en est-il de la sécurité du logiciel de gestion des notes scolaires bernois ?	9
23	von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)	La concurrence de tiers entraînera-t-elle un manque de place dans les gymnases de la région de Berne dans les dix prochaines années ?	10
Direction des travaux publics et des transports (DTT)			
17	Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)	Agrandissement des ateliers BLS à Oberburg	11
20	Flück (Interlaken, PLR)	Indemnisations pour les transports publics dans le canton de Berne pour l'exploitation du chemin de fer du Grimsel ?	12
22	Wandfluh (Kandergrund, UDC) (porte-parole) Zimmermann (Frutigen, UDC)	Extension de la route cantonale vers la vallée de Kiental	13
26	Feuz (Berne, UDC) (porte-parole) Schori (Berne, UDC) Knutti (Weissenburg, UDC)	Questions critiques sur la stratégie municipale de suppression de places de stationnement	14
28	Binggeli (Bienne, PS)	Quelle est la position du canton concernant la démolition du bâtiment situé au chemin des Saules 38/40, à Bienne ?	15

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

12	Vanoni (Zollikofen, Les Verts)	Aigle royal retrouvé mort au pied d'une éolienne : communication et liens de cause à effet	16
16	Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)	Un plan d'exploitation stratégique et territorial pour l'INFO-RAMA	17
19	Flück (Interlaken, PLR) (porte-parole) Kohler (Meiringen, Les Verts) Klauser (Berne, Les Verts)	Laisser les petites centrales hydrauliques en mains étrangères ?	18
25	Kohli (Berne, Le Centre) (porte-parole) Schindler (Berne, PS)	Protection des ressortissantes étrangères et ressortissants étrangers contre l'exploitation – Lutte contre le travail au noir	19

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

1	Imboden (Berne, Les Verts)	Un soutien financier est nécessaire pour les crèches et les parents pendant la pandémie	20
5	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Pourquoi le canton subventionne-t-il des organisations qui émettent des recommandations électorales ?	21
6	Imboden (Berne, Les Verts)	« Optimisation de l'insertion professionnelle dans le canton de Berne (IP-BE) » : objectifs et contexte ?	22
21	Schneider (Bienne, UDC)	Augmenter les capacités d'accueil pour les personnes fuyant l'Ukraine	23
24	Zybach (Spiez, PS)	Prestations de service MEDPHONE	24

Direction de la sécurité (DSE)

2	Imboden (Berne, Les Verts)	Tracasseries, désinformation ou politique de dissuasion pure et simple dans les centres de retour bernois à l'égard des requérant·e·s d'asile débouté·e·s ?	25
8	Hess (Nidau, PLR)	Qui contrôle le respect des prescriptions sur la protection de l'environnement lors de travaux exécutés par les gens du voyage sur les aires de stationnement ?	26

Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

4	Matti (Zweisimmen, Le Centre)	Émoluments de l'Autorité de surveillance des fondations	27
11	Kohler (Meiringen, Les Verts) (porte-parole) Imboden (Berne, Les Verts)	Avoirs d'oligarques dans le canton de Berne	28
15	Grupp (Bienne, Les Verts)	Bangmatte à Anet : zone de verdure bientôt transformée en zone stratégique d'activités ?	29
27	Freudiger (Langenthal, UDC)	L'OACOT sape-t-elle la solution du législateur bernois quant à la taxe sur la plus-value ?	30

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Réponse : CHA

Nouveau site Internet du canton de Berne : potentiel d'amélioration ?

Depuis le début du mois de janvier, le canton de Berne dispose d'un nouveau site Internet à l'esthétique repensée et à la structure totalement remaniée. Sur la page d'accueil, on trouve désormais une sélection dynamique de thèmes présentés par de grandes images, et des mots-clés indiquent les sujets particulièrement demandés. Plus bas, on peut voir les titres des derniers communiqués de presse. Pour atteindre la page d'une institution, d'une Direction ou d'un office particulier depuis cette page d'accueil, il est nécessaire de passer par le menu « A propos de nous », qui fait apparaître la liste suivante : « Administration centrale / Administration décentralisée / Grand Conseil / Conseil-exécutif / Justice / Contrôle des finances / Bureau pour la surveillance de la protection des données / etc. ». En outre, le Grand Conseil n'apparaît pas de manière systématique sur la page d'accueil. Les recueils législatifs, eux, sont référencés sous la rubrique « Prestations ». La fonctionnalité de recherche, quant à elle, livre un nombre astronomique de résultats, qui ne sont pas ordonnés par ordre chronologique. Enfin, les hyperliens ne fonctionnent souvent pas et pointent sur de mauvais contenus ou sur des pages inexistantes. Et ce ne sont là que quelques-uns des problèmes constatés ces dernières semaines...

Compte tenu de ces observations, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le nouveau site Internet du canton tient-il suffisamment compte de la hiérarchie et de l'importance des différents pouvoirs étatiques ?
2. Qui décide des thèmes qui sont mis en exergue sur la page d'accueil du site et selon quels critères ?
3. La fonctionnalité de recherche et les hyperliens font-ils encore l'objet d'un contrôle systématique ? La recherche est-elle améliorée afin d'offrir des résultats utiles, et les hyperliens qui pointaient autrefois sur des sites externes et qui se sont entretemps brisés sont-ils rétablis afin de renvoyer à l'avenir sur les pages recherchées ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Chancellerie d'État

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Bohnenblust (Bienne, PLR) (porte-parole)
Grivel (Bienne, PLR)

Réponse : CHA

Protection de la minorité francophone dans le cercle électoral Bienne-Seeland : les dispositions légales sont-elles suffisantes ?

En vertu de l'article 70 de la loi sur les droits politiques (LDP), les groupements politiques peuvent déposer des listes de candidatures distinctes en fonction de la langue des candidates et candidats dans le cercle électoral bilingue de Bienne-Seeland. Dans ce cas, les listes de candidatures doivent être apparentées. Si les listes francophones n'ont pas obtenu les sièges qui leur sont garantis (quatre sièges en 2022 ; trois sièges en 2018), il est procédé à des transferts de sièges selon les articles 88 et 89 LDP.

Par le passé, de telles listes distinctes ont été déposées par les libéraux-radicaux (PRR/FDP) et par les socio-démocrates (PSR/SP). Pour être admis sur la liste « romande », il fallait être de langue maternelle française, ou figurer comme francophone dans le registre pour l'envoi du matériel de vote.

En 2022, des listes distinctes en fonction de la langue ont également été déposées par l'UDC/SVP et par DBS/ABS.

Dans le cas de certaines personnes de la liste 3 UDC, tout porte à croire qu'il ne s'agit pas de francophones, ce que confirme par exemple un article du *Bieler Tagblatt* du 5 mars 2022 (p. 4). La protection de la minorité francophone risque donc de ne pas être respectée.

Questions :

1. Qui a droit de figurer sur la liste des candidatures francophones ?
2. Le respect des critères est-il contrôlé ?
3. Une adaptation des dispositions légales est-elle également considérée comme nécessaire par le Conseil-exécutif ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Chancellerie d'État

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 18.02.2022

Déposée par : Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)

Réponse : FIN

Le Conseil-exécutif est-il disposé à examiner avec le soin nécessaire, comme il l'a annoncé, le résultat disproportionné de l'évaluation des bien-fonds des personnes ayant fait recours ?

De nombreuses réclamations relatives à l'évaluation générale des bien-fonds du canton de Berne (EG 2020) restent en suspens.

L'augmentation disproportionnée de la valeur d'un grand nombre de bien-fonds a des répercussions dramatiques pour les propriétaires qui veulent remettre leur bien à la génération suivante. Il ne s'agit pas là de ventes destinées à générer des profits, mais du maintien d'une propriété familiale. Les familles en question veulent empêcher le bradage du sol national ou en tout cas y mettre un terme dans la mesure de leurs moyens.

La déclaration suivante du gouvernement me pousse à intervenir sur ce sujet :

« Les réclamations formées sont traitées minutieusement. S'il s'avère que dans un cas donné, les normes d'évaluation fixées entraînent des résultats incorrects, ce qui ne peut être exclu vu que plus de 700 000 immeubles ont dû être évalués, une correction s'impose. Une fois que la procédure de réclamation est close, les propriétaires d'immeubles peuvent bien sûr demander un contrôle judiciaire de l'évaluation officielle réalisée par l'Intendance des impôts. »

Questions :

1. De quelle manière le Conseil-exécutif entend-il examiner avec le soin nécessaire les réclamations non traitées relatives à l'évaluation générale des bien-fonds ?
2. Est-il envisageable de tenir compte de ces demandes lors d'une modification de la loi sur les impôts (RSB 661.11) et du décret sur l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques (RSB 661.543) ?
3. Quel est le sort réservé aux réclamations non traitées – notamment dans le contexte du recours approuvé par le Tribunal fédéral (arrêt du 21 décembre 2021, 2C_418/2020) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Bösiger (Niederbipp, UDC)

Réponse : FIN

Décomptes 2021 de l'impôt à la source

Les décomptes des impôts à la source sont soumis dans le délai imparti, mensuellement ou trimestriellement, par les employeuses ou les employeurs. À ce jour (7 mars 2022), beaucoup d'entreprises n'ont encore reçu aucune des factures en question, ou seulement une partie de celles-ci. Cela entraîne des retards majeurs pour la clôture des comptes des entreprises, au détriment des finances cantonales. Les retards dans l'établissement des factures par l'administration se prolongent d'année en année.

Questions :

1. Comment s'expliquent de tels retards de facturation ?
2. Dans quel délai les factures seront-elles émises ?
3. Quelles sont les pertes financières pour le canton de Berne dues à l'envoi tardif des factures par l'administration ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 18

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)

Réponse : FIN

Arrêt du Tribunal fédéral concernant l'évaluation des immeubles non agricoles : le Conseil-exécutif va-t-il baisser de son propre chef l'impôt sur le revenu ?

La motion « Enfin des mesures contraignantes en vue d'une baisse des impôts pour les particuliers »¹ de la députée pvl Franziska Schöni-Affolter a demandé au Conseil-exécutif de prévoir contre son gré, dans le cadre de la révision 2021 de la loi sur les impôts, un allègement de l'impôt des personnes physiques à concurrence au moins des recettes supplémentaires générées par l'évaluation des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques

Le Grand Conseil a décidé de fixer la valeur officielle en moyenne (médiane) à 70 pour cent de la valeur vénale lors de l'évaluation générale. Le Tribunal fédéral a cassé cette décision. Par conséquent, le canton de Berne doit adopter une nouvelle disposition. Afin de satisfaire à l'arrêt du Tribunal fédéral, des valeurs officielles plus élevées devront sans doute figurer dans cette disposition et, partant, celles-ci se traduiront par des recettes de l'impôt sur la fortune encore plus importantes pour le canton.

Cette question est déposée dans le but de savoir si la motion précitée reste d'actualité pour le Conseil-exécutif, autrement dit que ce dernier reconnaît le mandat d'utiliser les recettes de l'impôt sur la fortune, encore plus importantes à la suite de l'arrêt précité du Tribunal fédéral, pour alléger l'impôt des personnes physiques et, en particulier, l'impôt sur le revenu.

Questions :

1. Dans quel délai le Conseil-exécutif compte-t-il présenter une nouvelle décision au Grand Conseil ?
2. Le Conseil-exécutif va-t-il proposer de son propre chef un allègement de l'impôt des personnes physiques si le projet mentionné à la question 1 permet de s'attendre à des recettes fiscales encore plus importantes ?
3. Dans la négative, le Conseil-exécutif considère-t-il la motion adoptée par la Grand Conseil comme liquidée ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

¹ Cf. <https://www.gr.be.ch/fr/start/geschaefte/geschaefstssuche/geschaeftsdetail.html?guid=84cdcf5fefef431eb9c7e8127aec81a7>

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Reinhard (Thoune, PLR)

Réponse : INC

Accès aux classes pour des organisations

Plusieurs personnes m'ont informé qu'en Suisse, il arrive que des organisations et des groupes d'intérêts aient accès à des classes d'école pour véhiculer leurs intérêts politiques ; des informations allant dans ce sens sont également disponibles sur Internet. Il existe même des organisations qui offrent une rétribution, parfois en nature, en échange de cet accès. Ainsi, j'ai été informé que la fondation Pusch (Praktischer Umweltschutz) use de cette pratique avec beaucoup de succès. Les questions ci-dessous ne concernent que les classes de la 3^e à la 11^e Harmos.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif salue-t-il l'ouverture des classes à des organisations, et une telle pratique est-elle permise ?
2. Quelles organisations (travaillant sur quels sujets) ont déposé de telles demandes dans le canton de Berne ?
3. Le cas échéant, quelles ont été les contreparties financières ou matérielles reçues pour cet accès ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)

Réponse : INC

Qu'en est-il de la sécurité du logiciel de gestion des notes scolaires bernois ?

Ces derniers temps, différents rapports ont été publiés concernant des problèmes informatiques en lien direct ou indirect avec des parties prenantes étatiques. Il s'agissait parfois de fuites de données² touchant un grand nombre de personnes, parfois de pannes de logiciels scolaires³. Les rapports n'ont pas donné une bonne image des compétences informatiques ou de la sensibilisation à la sécurité informatique des parties prenantes concernées.

Il semblerait que le logiciel bernois de gestion des notes scolaires Evaluation 21⁴ ait dû être temporairement mis hors réseau et révisé au cours de l'année 2021 pour des raisons de lacune de sécurité. Les évaluations auraient été accessibles à des personnes non autorisées et des modifications auraient été possibles. La plate-forme aurait également présenté de nombreux autres défauts graves en matière de sécurité des données et de mise à jour du logiciel.

Questions :

1. Est-il exact que le logiciel de gestion des notes scolaires du canton de Berne a dû être temporairement mis hors réseau en 2021 en raison de graves lacunes de sécurité ?
2. Quelles mesures le Conseil-exécutif a-t-il prises depuis lors pour remédier aux lacunes de sécurité (révision du logiciel, changement de prestataire de services informatiques externe, analyse externe de la sécurité informatique p. ex.) ?
3. Quand et comment le Conseil-exécutif a-t-il informé les commissions compétentes du Grand Conseil des lacunes de sécurité ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

² <https://www.republik.ch/2021/03/23/wollen-sie-wissen-womit-viola-amherd-geimpft-ist> (en allemand)

³ <https://www.derbund.ch/fehlende-it-kompetenzen-und-kein-gehoer-fuer-kritik-782756401047> et <https://www.luzernerzeitung.ch/zentralschweiz/luzern/kanton-luzern-nach-rueckzug-bei-schulsoftware-die-glp-fordert-eine-parlamentarische-untersuchungskommission-ld.2252605> (en allemand)

⁴ <https://www.beurteilung.apps.be.ch/>

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 23

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)

Réponse : INC

La concurrence de tiers entraînera-t-elle un manque de place dans les gymnases de la région de Berne dans les dix prochaines années ?

Dans la région de Berne, il faut s'attendre à une augmentation des besoins en locaux scolaires⁵. Le canton doit donc lui aussi faire en sorte que davantage de locaux scolaires soient mis à disposition, en particulier pour l'enseignement gymnasial. Différents projets de construction ont été mis sur pied à cette fin, notamment la rénovation et le remplacement de bâtiments du gymnase de Neufeld.

Si ces projets ne suffisent pas pour répondre aux besoins en locaux dans la mesure nécessaire, et si la réalisation de projets supplémentaires s'avère impraticable ou impossible à financer (on sait qu'il a fallu définir des priorités dans la construction de bâtiments), il faut se demander si des locaux scolaires peuvent être libérés en déplaçant ailleurs des offres de tiers proposées actuellement dans les locaux de gymnases.

Questions :

1. Les projets en cours de réalisation (rénovation et construction de remplacement du gymnase de Neufeld, p. ex.) suffisent-ils pour répondre jusqu'en 2030 aux besoins escomptés en locaux scolaires pour les gymnases dans la région de Berne ?
2. Dans quels gymnases de la région de Berne est-il possible de construire des locaux supplémentaires après la réalisation des projets en cours ?
3. Existe-t-il aujourd'hui des offres de tiers (offres de l'école obligatoire, p. ex.) qui sont hébergées dans les locaux de gymnases de la région de Berne pendant les heures d'enseignement et qui empiètent ainsi sur la disponibilité des locaux pour l'enseignement gymnasial ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

⁵ Cf. Stratégie des locaux scolaires 2030 – mise à jour 2020, <https://www.bkd.be.ch/content/dam/bkd/dokumente/fr/ueber-uns/organisation/mba/publikationen/Strategie-des-locaux-scolaires-2030-mise-a-jour-2020.pdf>

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 17

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)

Réponse : DTT

Agrandissement des ateliers BLS à Oberburg

Le 24 février, la presse et le grand public ont été informés que BLS SA avait stoppé la planification pour les nouveaux ateliers à Chliforst et évaluait désormais l'agrandissement des ateliers d'Oberburg en tant que solution de rechange. L'accès aux ateliers BLS actuels se fait par le sud de Berthoud. Il convient de consulter la population et de répertorier les requêtes des riveraines et riverains en amont. L'annonce de BLS a en outre entraîné des retards au niveau du projet de piste cyclable Oberburg-Hasle.

Questions :

1. Comment le site BLS à Oberburg doit-il être desservi côté route durant l'éventuelle phase de travaux ?
2. Sous quelle forme les requêtes des riveraines et riverains sont-elles recueillies ?
3. Quand le Grand Conseil recevra-t-il un projet révisé pour la piste cyclable Oberburg-Hasle ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 20

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Flück (Interlaken, PLR)

Réponse : DTT

Indemnisations pour les transports publics dans le canton de Berne pour l'exploitation du chemin de fer du Grimsel ?

Le Conseil-exécutif soutient la construction du tunnel ferroviaire du Grimsel. Comme les investissements sont pris en charge par la Confédération, ce chantier n'a pas d'impact direct sur le budget du canton de Berne. Ce qui impactera le canton, par contre, ce sont les indemnisations pour les transports publics qui devront être versées si le tunnel est construit et raccordé au trafic régional.

Questions :

1. Quelle somme devrait payer le canton de Berne au titre des indemnisations pour les transports publics pour l'exploitation du chemin de fer ?
2. Quel montant le canton de Berne a jusqu'ici dépensé ou autorisé à dépenser pour les clarifications en relation avec la ligne de chemin de fer du Grimsel prévue ?
3. Les indemnisations viseraient-elles, outre le chemin de fer, aussi le service de bus en été comme hiver et dans son étendue actuelle ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 22

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Wandfluh (Kandergrund, UDC) (porte-parole)
Zimmermann (Frutigen, UDC)

Réponse : DTT

Extension de la route cantonale vers la vallée de Kiental

Le canton planifie actuellement l'extension de la route cantonale vers Kiental. Ces travaux revêtent une importance majeure pour l'économie et pour la sylviculture régionale en particulier. Les conditions-cadre ayant été modifiées, l'AIC I a redéfini les priorités pour les différents projets de routes cantonales.

Questions :

1. Quel est le calendrier détaillé pour l'extension de la route cantonale en direction de la vallée de Kiental ?
2. La priorisation cantonale concernant la construction des routes influe-t-elle sur le calendrier ?
3. À quel stade se trouvent les différents projets ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 26

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Feuz (Berne, UDC) (porte-parole)
Schori (Berne, UDC)
Knutti (Weissenburg, UDC)

Réponse : DTT

Questions critiques sur la stratégie municipale de suppression de places de stationnement

La ville de Berne veut supprimer de nombreuses places de stationnement dans les quartiers en périphérie, notamment pour atteindre les objectifs de la ville en matière de protection du climat, mais aussi parce qu'elle a utilisé des véhicules électriques trop larges pour la collecte des ordures ménagères. La ville affirme également que les pompiers ne pourraient plus passer, bien que cela n'ait pas posé de problème jusqu'à présent. La ville dispose en outre de véhicules citadins spéciaux, plus étroits, pour le service du feu.

Comme on le sait, il n'y a pas de parkings couverts dans le bas du Kirchenfeld et peu d'immeubles disposent d'un garage. Il est néanmoins prévu d'y supprimer environ 30 pour cent des places de stationnement extérieures.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif considère-t-il que la suppression massive de places de stationnement dans les quartiers périphériques de la ville de Berne (parfois de l'ordre de 30 %) est dans l'intérêt du canton ?
2. Les catégories de personnes dépendantes d'une voiture (personnel dans les secteurs de la construction, de la sécurité, de la santé, personnes travaillant en équipe, etc.) ne sont-elles pas chassées hors de la ville ?
3. Au lieu de respecter les objectifs climatiques de la ville, ne serait-il pas plus important que celle-ci achète des véhicules pour les organisations de secours et la commune qui peuvent aussi emprunter des routes étroites (un incendie généralisé émet plus de CO₂ qu'un trajet d'intervention avec des véhicules diesel !)

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 28

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Binggeli (Bienne, PS)

Réponse : DTT

Quelle est la position du canton concernant la démolition du bâtiment situé au chemin des Saules 38/40, à Bienne ?

En août 2006, le canton de Berne a acheté la maison inoccupée située au chemin des Saules 38/40 du fait du projet de route nationale A5 (aujourd'hui obsolète).

Durant l'hiver 2020-2021, des lacunes en matière de protection contre les incendies ont été constatées au « Labiu », qui a passé un contrat d'utilisation provisoire avec la ville de Bienne au chemin des Saules 38 et 40⁶. Selon le Service de la surveillance du feu de la ville, il faudrait procéder à une rénovation conséquente pour y remédier. Comme le collectif de locataires craignait que cette rénovation se fasse à un coût trop élevé, il a proposé son aide à la ville dès le début. En effet, d'une part, le collectif est contractuellement responsable de l'entretien et, d'autre part, le « Labiu » est habité par des artisans qui pourraient effectuer de nombreux travaux dans les règles de l'art. Mais aucun dialogue n'a eu lieu et ils ont reçu le 12 janvier de cette année une lettre de résiliation.

Il est maintenant question de démolir cette maison le plus rapidement possible, bien que l'on n'ait jamais vraiment communiqué ce qu'il adviendrait plus tard du site. Or cette maison, ouverte à tous, dispose d'un centre d'hébergement d'urgence avec six places pour des hôtes de courte durée et ses bienfaits sociaux sont considérables pour la ville de Bienne.

Questions :

1. Quelle est la planification à moyen et long terme du canton concernant ce bien foncier ?
2. Ce bien foncier restera-t-il la propriété du canton ou est-il prévu de le vendre ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

⁶ <https://oerebview.apps.be.ch/#!/d/CH373513644668>

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Réponse : DEEE

Aigle royal retrouvé mort au pied d'une éolienne : communication et liens de cause à effet

En novembre 2021, un aigle royal a été retrouvé sans vie à proximité de la centrale éolienne de Mont-Crosin dans le Jura bernois. Vers la fin janvier, BirdLife d'abord, puis différents médias ont rendu ce cas public, et l'Inspection de la chasse a confirmé au *Berner Zeitung* que l'aigle avait probablement trouvé la mort à cause d'une éolienne. Les autorités cantonales n'auraient pas elles-mêmes rendu le cas public parce que des milliers d'animaux sauvages, y compris des espèces protégées, perdent la vie chaque année du seul fait de la circulation [notre traduction]. Cette manière d'informer a suscité des critiques. Dans la dernière édition du magazine *l'environnement* de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), il est expliqué que les grands oiseaux (outre les oiseaux de proie, les hiboux) meurent souvent électrocutés à cause des pylônes et des lignes électriques aériennes.

Afin de clarifier la politique d'information et de situer l'incident dans son contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. En vertu de quels principes les morts d'animaux sauvages protégés signalées aux gardes-faune et enregistrées dans les statistiques sont-elles rendues publiques - au cas par cas ou périodiquement ?
2. Au cours des années passées, a-t-on signalé au canton d'autres morts de rapaces, de chouettes et d'autres espèces d'oiseaux particulièrement vulnérables sur le plan numérique ?
3. Comment sont évaluées les causes de mort constatées dans ce contexte ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)

Réponse : DEEE

Un plan d'exploitation stratégique et territorial pour l'INFORAMA

Le 5 juillet 2019, le Conseil-exécutif annonçait qu'il fallait doter l'école d'agriculture INFORAMA d'un plan d'exploitation stratégique et territorial, comprenant une stratégie d'implantation pour chacun des six sites de l'école.

Le canton de Berne a confié à un bureau spécialisé externe l'élaboration d'un plan d'exploitation stratégique et territorial pour l'INFORAMA, la plus grande école d'agriculture de Suisse. De cette manière, le canton de Berne veut s'assurer que les investissements sont réalisés au bon moment et à bon escient.

Le plan d'exploitation stratégique et territorial comprend une stratégie d'implantation pour chacun des six sites de l'INFORAMA. Les travaux vont commencer dans les semaines à venir et un plan directeur devait être disponible d'ici le second semestre 2020. Or, nous sommes en mars 2022 et il n'y a toujours pas de plan directeur.

Questions :

1. Quand le Conseil-exécutif compte-t-il publier le plan d'exploitation stratégique et territorial prévu ?
2. Pourquoi le Conseil-exécutif a-t-il pris autant de retard dans l'élaboration du plan directeur (presque deux ans) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 19

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Flück (Interlaken, PLR) (porte-parole)
 Kohler (Meiringen, Les Verts)
 Klauser (Berne, Les Verts)

Réponse : DEEE

Laisser les petites centrales hydrauliques en mains étrangères ?

Les centrales hydrauliques d'Augand, de Sousbach et d'Arvigo (coûts totaux de construction de plus de 120 millions de francs) doivent être regroupées au sein de la société BKW Kleinwasserkraftwerke AG. Un investisseur qui détiendrait 80 % des participations dans la nouvelle société anonyme aurait déposé dans le courant du mois de février son offre définitive, et la direction du groupe décidera de l'adjudication en mars.

Questions :

1. Les concessions qui ont été accordées à BKW doivent-elle être cédées au nouvel actionnaire principal ?
2. Le Conseil-exécutif connaît-il l'investisseur et ce dernier remplit-il les exigences techniques requises pour assurer l'exploitation et, partant, un approvisionnement en électricité aussi sûr que possible ?
3. Selon le Conseil-exécutif, l'approvisionnement en électricité sera-t-il plus sûr pour le canton de Berne si, à l'avenir, des investisseurs participent aux processus de décision ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 25

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Kohli (Berne, Le Centre) (porte-parole)
Schindler (Berne, PS)

Réponse : DEEE

Protection des ressortissantes étrangères et ressortissants étrangers contre l'exploitation – Lutte contre le travail au noir

Dans le canton de Berne, le Contrôle du marché du travail de Berne (CMTBE) est l'entité qui surveille les rapports de travail. Le CMTBE veille au respect des conditions de salaire et de travail dans les situations relevant des mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes. Il lutte par ailleurs contre le travail au noir. Des cas graves d'exploitation ne cessent d'ébranler la société, en particulier dans les secteurs à risque de l'hôtellerie-restauration, de la construction, de la coiffure et des loisirs, ainsi que dans le domaine des prestations de soins privées.

Le dernier cas en date – révélé par les médias – à la fin du mois de janvier 2022 concerne deux restaurants en ville de Berne, où l'exploitation consistait en une charge de travail excessive, un salaire dérisoire et des conditions d'hébergement indignes. Selon des informations des médias, le Contrôle du marché du travail, l'Inspection des denrées alimentaires du canton de Berne ainsi que la police des étrangers et la police industrielle de la ville de Berne étaient impliqués. Comme on peut le constater, la ville de Berne dispose en principe de ressources et de structures administratives suffisantes pour effectuer les contrôles.

Les communes de taille moyenne, en particulier, ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire pour effectuer les contrôles de manière efficace.

Il convient d'obtenir des éclaircissements sur les branches effectivement concernées, sur la manière dont les contrôles sont réellement effectués dans le canton de Berne et dans les communes concernées et sur la question de savoir si la publication de chiffres publics pourrait être utile au contrôle public. Le Conseil-exécutif est donc prié de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif s'assure-t-il que des contrôles professionnels réguliers peuvent être effectués dans tout le canton et en particulier dans les communes de taille moyenne ?
2. À son avis, est-il opportun de publier régulièrement des chiffres concernant le nombre et le résultat des contrôles effectués ?
3. Quelles sont les branches concernées par les contrôles (en pourcentage) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 15.02.2022

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : DSSI

Un soutien financier est nécessaire pour les crèches et les parents pendant la pandémie

Du fait des absences de personnel liées à la pandémie, des quarantaines et fermetures temporaires, la vague du variant omicron a eu un impact majeur sur les crèches. Pour les parents, celles-ci jouent pourtant un rôle clé dans l'accueil extra-familial des enfants, et elles revêtent une importance systémique. La situation particulière entraîne des conséquences particulières aussi bien pour les crèches que pour les parents, censés payer des services qui ne pouvaient même plus être fournis.

En vertu de l'Ordonnance sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine de l'accueil extrafamilial (OCCVAcc) du 22 avril 2020, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) avait participé pendant deux mois aux frais d'accueil extrafamilial et décidé de ne pas les facturer aux parents pendant le semi-confinement.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est-il disposé à dispenser les parents du paiement de leur contribution pour la période concernée par les fermetures de crèches et les limitations de leur offre liées au variant omicron ?
2. Quelles mesures le Conseil-exécutif prend-il pour éviter aux crèches, qui revêtent une importance systémique, d'avoir à supporter des charges supplémentaires (remplaçant·e·s, etc.) ?
3. Quelles sont les répercussions de la pandémie sur la stabilité financière des crèches ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 03.03.2022

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : DSSI

Pourquoi le canton subventionne-t-il des organisations qui émettent des recommandations électorales ?

Dans une lettre d'information, la Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch) recommande au total sept candidates et candidats à l'élection du Grand Conseil le 27 mars. La cch perçoit chaque année une subvention cantonale de 250 000 francs. Selon le contrat de prestations avec le canton, ce montant sert notamment à financer les questions générales touchant aux médias et aux relations publiques, la gestion du site Internet de l'association, etc.

Questions :

1. La lettre d'information et l'infrastructure correspondante (CMS) sont-elles aussi financées par des subventions cantonales selon le contrat de prestations ?
2. Le Conseil-exécutif trouve-t-il correct que des organisations comme la cch, qui bénéficient de subventions cantonales ou, comme dans le cas de la cch, existent même principalement grâce à ces subventions, émettent des recommandations électorales ?
3. La neutralité politique des organisations subventionnées n'est-elle pas inscrite dans les contrats de prestations cantonaux ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : DSSI

« Optimisation de l'insertion professionnelle dans le canton de Berne (IP-BE) » : objectifs et contexte ?

Conformément au mandat de projet, l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) a été chargé de la direction du projet IP-BE en décembre 2020 : *par le projet IP-BE, d'importance stratégique, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) et la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) du canton de Berne entendent soutenir tant les bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail que les personnes suivies par les offices régionaux de placement (ORP) qui sont proches de la fin de droit, en vue de leur insertion rapide et durable sur le marché primaire du travail. Pour le groupe cible des 16 à 25 ans, la formation constitue la priorité.*

Selon les informations, « plus de concurrence » et un nouveau financement sont prévus. Une vaste consultation est annoncée dans le concept détaillé. Actuellement, une consultation à très court terme est en cours (publication : 25.02.2022 ; clôture : 18.03.2022)

<https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/integration/arbeitsintegration/optimierung-arbeitsintegration.html>

Il semble qu'une nouvelle base légale soit nécessaire, laquelle doit être créée dans le cadre de la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) récemment adoptée.

Questions :

1. Quels sont les objectifs de l'« optimisation de l'insertion professionnelle » ?
2. L'« optimisation de l'insertion professionnelle » nécessite-t-elle une révision de la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) ?
3. Quand la consultation (publique) aura-t-elle lieu ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 21

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Schneider (Bienne, UDC)

Réponse : DSSI

Augmenter les capacités d'accueil pour les personnes fuyant l'Ukraine

La guerre entre la Russie et l'Ukraine contraint de nombreuses personnes à fuir vers l'Europe de l'Ouest. Il est temps de créer des possibilités d'accueil pour ces personnes.

Questions :

1. Le canton a-t-il déjà commencé à planifier des mesures ou à en mettre en œuvre ?
2. Quelles mesures ont été prises ou sont à prendre pour que les personnes dont la demande d'asile a été rejetée soient renvoyées dans leur pays d'origine au plus vite de sorte que nous ayons des capacités supplémentaires pour accueillir des personnes fuyant l'Ukraine ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 24

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Zybach (Spiez, PS)

Réponse : DSSI

Prestations de service MEDPHONE

La centrale d'appels d'urgence MEDPHONE a vu le jour en 2004 à l'initiative de la Société des médecins du canton de Berne. Elle est active dans les cantons de Berne et Lucerne, et financée par les cotisations de la communauté médicale, de la patientèle (numéros d'appels d'urgence payants) ainsi que par les prestations fournies à des tiers. La centrale d'appels fournit à la population 24 heures sur 24 des informations de manière compétente, aiguille la patientèle sur les premières mesures à prendre et opère un triage aussi efficient qu'efficace. Toutefois, les patientes et les patients déboursent 3,23 francs par minute de communication, indépendamment de leur situation financière et de leur couverture d'assurance maladie.

Questions :

1. Quelle solution les autres grands cantons ont-ils adoptée pour leur service d'appels d'urgence et quelle est leur participation financière ?
2. Le canton de Berne tient-il à avoir une centrale médicale d'appels d'urgence ?
3. Dans quelle mesure le canton de Berne peut-il envisager de soutenir financièrement les prestations de service fournies par MEDPHONE afin que les coûts à la charge de la population diminuent ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 14.02.2022

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : DSE

Tracasseries, désinformation ou politique de dissuasion pure et simple dans les centres de retour bernois à l'égard des requérant·e·s d'asile débouté·e·s ?

Certes, les réfugié·e·s débouté·e·s ne peuvent pas exercer d'activité rémunérée. Néanmoins, certaines formes d'occupation sont possibles. En effet, la Commission nationale de prévention de la torture recommande que des possibilités d'emploi et de formation ayant un sens et de nature à structurer le quotidien soient autorisées pour tous les adultes, en particulier pour les jeunes. De telles modalités sont courantes dans d'autres cantons, comme dans celui de Schaffhouse ou encore de Bâle-Ville (BZ/Bund, 11 février 2022), où les réfugié·e·s débouté·e·s participent à des programmes dans le cadre desquels elles et ils sont affecté·e·s à des tâches de jardinage, de conciergerie ou de cuisine et sont indemnisé·e·s à hauteur de 3 francs de l'heure. Ce dispositif permet de préserver la santé des personnes concernées et de réduire les conflictualités.

En réalité, la majeure partie des personnes concernées vit depuis plus d'un an dans ces centres de retour, malgré une décision de renvoi, et sont dépendantes de l'aide d'urgence.

Dans le communiqué de presse de la Direction de la sécurité (DSE) du 20 janvier 2022, il est dit : « [Les personnes faisant l'objet d'une décision de renvoi] sont hébergées dans les centres de retour cantonaux, où elles reçoivent des repas, des vêtements et des articles d'hygiène jusqu'au jour de leur départ. »

Informations brèves du Conseil-exécutif du 20 janvier 2022

Questions :

1. Pourquoi le mandat d'encadrement confié à l'ORS ne prévoit-il pas de structures d'accueil de jour ?
2. Qu'entend-on par « [Les personnes faisant l'objet d'une décision de renvoi] sont hébergées dans les centres de retour cantonaux, où elles reçoivent des repas, des vêtements et des articles d'hygiène jusqu'au jour de leur départ » ?
3. L'ORS permet-elle « l'accès à des repas, des vêtements et des articles d'hygiène » en plus des 8 francs d'aide d'urgence par jour ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Hess (Nidau, PLR)

Réponse : DSE

Qui contrôle le respect des prescriptions sur la protection de l'environnement lors de travaux exécutés par les gens du voyage sur les aires de stationnement ?

Les prescriptions sur la protection de l'environnement dans le canton de Berne sont strictes. Alors que la réglementation se renforce d'année en année pour les personnes privées, pour les entreprises de l'artisanat et de l'industrie, et pour le canton et les communes, souvent les gens du voyage ne respectent pas ces dispositions lorsqu'ils exécutent des travaux sur les aires de stationnement. Des volets sont décapés en plein air, les eaux usées (y compris des machines à laver le linge et des lave-vaisselle) ainsi que des produits chimiques finissent dans le sol ou sont déversés dans les cours d'eau. Le dépôt illégal d'ordures et/ou de déchets de chantier est également monnaie courante.

Questions :

1. Quelles sont les autorités compétentes pour le contrôle du respect des prescriptions sur la protection de l'environnement lors de travaux exécutés par les gens du voyage sur les aires de stationnement ?
2. Comment faire en sorte que les gens du voyage répondent de leurs actes en cas d'infractions aux règles de protection de l'environnement ?
3. Qui est responsable en matière de sanctions ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 28.02.2022

Déposée par : Matti (Zweisimmen, Le Centre)

Réponse : DIJ

Émoluments de l'Autorité de surveillance des fondations

Les fondations d'utilité publique sont tenues de soumettre leurs comptes annuels et leur rapport de gestion à l'Autorité bernoise de surveillance des fondations à des fins de contrôle. En 2019, les émoluments que celle-ci perçoit ont augmenté. Désormais, entre autres, le forfait de base pour les fondations dont le total du bilan ne dépasse pas 100 000 francs est passé de 180 à 280 francs (+ 55 %). Dans le cas de la fondation ici concernée (rapport de gestion d'une page et quatre écritures dans les comptes), la charge de travail est estimée à une quinzaine de minutes. Rapporté aux quelque 600 heures annuelles de travail bénévole, ce barème interroge : on peut se demander si l'administration agit raisonnablement en l'occurrence. Cette procédure pénalise les petites fondations gérées bénévolement qui s'engagent pour la pérennité de nos biens culturels et les met face à la question d'une possible dissolution.

Questions :

1. Combien de fondations l'Autorité de surveillance des fondations contrôle-t-elle actuellement et quel est le pourcentage des fondations de petite taille parmi elles ?
2. Quelles sont les considérations qui ont conduit à l'augmentation des émoluments à payer par les fondations de petite taille ?
3. A-t-on étudié la possibilité d'une exemption des frais ou, à la rigueur, l'abandon de l'obligation de surveillance pour les fondations de petite taille ? Quels dangers recèlerait une suspension de l'obligation de surveillance ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Kohler (Meiringen, Les Verts) (porte-parole)
Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : DIJ

Avoirs d'oligarques dans le canton de Berne

La Suisse participe aux sanctions contre les oligarques russes prises dans le contexte de la guerre en Ukraine. Selon la liste des sanctions, les avoirs d'environ 200 personnes en Suisse doivent être gelés.

Questions :

1. Combien d'oligarques figurant sur la liste des sanctions ont des actifs tels que des biens immobiliers dans le canton de Berne ?
2. Ces biens immobiliers seront-ils également gelés s'ils sont détenus par une société-écran et non directement enregistrés sous le nom des oligarques concernés ?
3. Comment le canton peut-il s'assurer que les sanctions ne sont pas contournées ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Grupp (Bienne, Les Verts)

Réponse : DIJ

Bangmatte à Anet : zone de verdure bientôt transformée en zone stratégique d'activités ?

Questions :

1. Comment le gouvernement justifie-t-il la construction d'un complexe industriel sur une zone de verdure à l'heure où la gestion durable du sol est primordiale ?
2. Le Conseil-exécutif a-t-il vérifié s'il n'existe pas ailleurs, ou même dans les environs de la zone stratégique d'activités (ZSA) qui doit être aménagée, suffisamment de friches industrielles qui pourraient se prêter à une telle affectation, par exemple en se basant sur un inventaire ou un registre répertoriant les surfaces imperméabilisées, utilisées ou non utilisées ?
3. Anet est limitrophe de trois cantons. Comment le Conseil-exécutif fait-il pour s'assurer que les personnes salariées habitent et paient des impôts dans le canton de Berne ou à Anet ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session de printemps 2022

Intervention parlementaire : Question 27

Déposée le : 07.03.2022

Déposée par : Freudiger (Langenthal, UDC)

Réponse : DIJ

L'OACOT sape-t-elle la solution du législateur bernois quant à la taxe sur la plus-value ?

Le 13 décembre 2021, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a adressé une lettre aux communes bernoises, laquelle renvoyait à un article paru dans la revue *Territoire & Environnement* 3/2021. De l'avis de l'OACOT, les explications se basent sur des clarifications fondées et compréhensibles. À la fin de la lettre, l'OACOT déclare textuellement que les communes qui, jusqu'à présent, renoncent généralement à prélever la plus-value résultant de mesures d'aménagement lors d'un changement d'affectation ou d'une augmentation du degré d'affectation sont, à ses yeux, bien avisées de créer, par l'édiction d'un règlement sur la taxe sur la plus-value, la base réglementaire nécessaire pour que les plus-values résultant de mesures d'aménagement *significatives* soient également prélevées de manière *appropriée* lors de changements d'affectation ou d'augmentation du degré d'affectation. Or, la loi cantonale sur les constructions laisse justement aux communes la liberté de renoncer à percevoir une taxe sur la plus-value en cas de changement d'affectation ou d'augmentation du degré d'affectation (art. 142a, al. 2 LC). Récemment, le Tribunal administratif bernois a considéré cette réglementation conforme au droit fédéral (JTA 2018/447 et 2019/72 du 4 mars 2020, consid. 4.4).

L'attitude de l'OACOT soulève plusieurs questions :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il été informé, avant le 13 décembre 2021, qu'un office de l'administration cantonale mettait en doute, dans le cadre d'une simple lettre adressée aux communes, la légalité de la réglementation voulue par le législateur bernois et confirmée par le Tribunal administratif ?
2. Pourquoi, au cas où une procédure serait en cours devant le Tribunal fédéral, dans laquelle la réglementation bernoise ferait l'objet d'un litige, n'attend-on pas l'issue de cette procédure avant de formuler, en cas de jugement, des doutes juridiques à l'encontre d'une réglementation adoptée démocratiquement ?
3. Le Conseil-exécutif sera-t-il prêt, à l'avenir, à prendre les mesures nécessaires pour que l'administration en amont ne mette plus en doute des lois légitimées démocratiquement et protégées par la justice bernoise ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice